

du 04/03/2010

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 4 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Liste des subventions aux associations pour l'année 2010

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivante :

-Ass des parents d'élève école pub Nasbinals	30 € X 6 = 180 €
-Ass des parents d'élève école pub Malbouzon	30 €
-Regroupement écoles cantonales	15€x7=105 €
-Club du 3 <sup>ième</sup> âge	30.48€
-Football club Nasbinals	30.48€
-Sub excp voyage scolaire EP Nasbinals	30 X 6 =180€
- Foyer rural de Nasbinals	50 €
- ass parents d'élèves ( cantine Olivia Marie)	300 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19/02/2010

Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le 04/03/2010  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 04/03/2010 et publication ou notification le 04/03/2010